

**PARIS (MPE-Média)** – Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a rendu public récemment son avis sur le

« PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION POUR UN NOUVEAU MODELE ENERGETIQUE FRANÇAIS ». Verbatim du texte publié par le CESE.

« Par lettre du 18 juin 2014, le Premier ministre a saisi le Conseil économique, social et environnemental sur le « projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français ». Le Conseil considère ce projet de loi comme une première page d'une nouvelle étape de l'histoire de l'énergie en France. Ce premier volet qui met en avant les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables propose une impulsion pour une réelle transformation.



(Ph SD [www.lecese.fr](http://www.lecese.fr) )

Le CESE, qui avait anticipé le traitement de ces questions relève avec intérêt la présence dans le projet de loi de plusieurs recommandations de ses avis antérieurs : programmation pluriannuelle de l'énergie, société bas carbone, rénovation énergétique, tiers financement, participation des citoyens aux projets locaux...

Cet avis, rapporté au nom des sections de l'environnement et des activités économiques par Mme Laurence Hézard et M. Jean Jouzel, a été soumis au vote de l'assemblée plénière du CESE le 9 juillet. Il a été adopté avec 169 votes pour, 0 vote contre et 14 abstentions.

**Définir les objectifs communs pour réussir la transition énergétique,**

**renforcer l'indépendance énergétique de la France et lutter contre le réchauffement climatique**

Dans la continuité de l'avis sur la Transition énergétique : 2020-2050, un avenir à bâtir, une voie à tracer, adopté en janvier 2013, le Conseil réaffirme avec force son adhésion à l'objectif - auquel a souscrit la France en 2003 - d'une division par quatre (« facteur 4 ») des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 par rapport à ce qu'elles étaient en 1990. Cet engagement exige un effort exceptionnel et continu de toutes les parties prenantes. Cet objectif devrait être explicité dans cette loi comme il l'a été dans les lois de programmation précédentes relatives à l'énergie.

Compte tenu des nouveaux objectifs de l'UE en matière d'environnement à l'horizon 2030, le projet de loi adresse un signal fort à l'ensemble des partenaires européens en appelant à nouveau de ses vœux une politique européenne de l'énergie cohérente avec la politique climatique.

Ainsi, l'objectif de 20% d'économies d'énergie primaire d'ici à 2020 devra être contraignant. Il est important que le projet de loi intègre un objectif national d'efficacité énergétique à horizon 2030. « Cette politique de l'Union devrait permettre un développement harmonieux et complémentaire des productions, en particulier dans les régions déjà fortement interconnectées (France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Italie) en respectant les caractéristiques propres à chaque pays », précise l'avis.

Le droit d'accès à l'énergie, bien de première nécessité, devra être réaffirmé comme un objectif à atteindre par la politique énergétique nationale. Le CESE recommande d'« assurer la transparence et l'information de tous, sur tous les coûts et les prix de toutes les énergies ainsi que leur contenu carbone ».

### **Mieux rénover les bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois**

Le CESE, dans l'avis Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire, rendu en janvier 2013, rappelait que l'efficacité énergétique est la première source potentielle d'énergie domestique à l'horizon de 2020. Compte tenu de la crise que traverse le secteur, il considère comme justifié que la rénovation des bâtiments soit une question centrale du projet de loi.

Le CESE avait porté dans cet avis une attention particulière aux situations de précarité énergétique qui ne permettent pas de « disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». Le CESE regrette que le projet de loi n'aborde cette question qu'à travers le chèque énergie. Il recommande :

- d'amplifier le programme « Habiter Mieux » dans le cadre de la réforme des CEE, y compris pour les copropriétés ;

- de développer le repérage et l'accompagnement des populations en précarité énergétique, d'intégrer la performance énergétique dans les critères de décence pour la location des logements et d'engager une concertation immédiate entre tous les acteurs concernés;

- d'élargir le nombre des bénéficiaires des tarifs;

Le CESE approuve l'encouragement au déploiement d'une véritable filière de l'efficacité énergétique et à un positionnement actif de notre pays au niveau européen en faveur de directives éco-conception ambitieuses.

## **Développer les transports propres pour améliorer**

### **la qualité de l'air et protéger la santé de tous**

Le CESE apprécie l'intégration d'un titre consacré aux transports dans le projet de loi – ce dernier va d'ailleurs dans le même sens que l'avis sur la transition énergétique dans les transports, rendu en 2013, qui avait recommandé l'accélération de l'électrification du transport individuel (et collectif). Le CESE regrette que le projet de loi mette essentiellement l'accent sur le développement des flottes de véhicules considérés comme « propres », à savoir ceux disposant de motorisations électriques ou hybrides rechargeables.

La réduction de la consommation des énergies fossiles dans le secteur des transports ne saurait se limiter à promouvoir le tout-électrique. Pour le CESE, une loi de programmation pour

un nouveau modèle énergétique dans le domaine des transports devrait également aborder les aspects suivants :

- la consolidation de l'effort de recherche-développement et d'innovation pour les véhicules du futur, de la « voiture verte » jusqu'au « véhicule 2.0 », sans oublier les navires du futur maritimes et fluviaux.
  
- le développement des alternatives au transport routier et aérien et de l'inter-modalité pour organiser la complémentarité des transports.
  
- l'accompagnement des changements de comportement.
  
- le développement d'approches territoriales globales passant par des règles d'urbanisme renforçant l'action contre l'étalement urbain ou par le développement de transports en commun de proximité et de qualité.
  
- une cohérence des dispositifs réglementaires et fiscaux.

Sur ces différents aspects, le CESE souhaite que les évolutions soient engagées avec les industriels et tous les acteurs du secteur de façon à ce que cette transition soit mise en œuvre de façon pertinente, en termes notamment d'évolution de leurs stratégies compte tenu des objectifs fixés.

Écrit par administrateur didier  
Samedi, 26 Juillet 2014 15:09 -

---



<http://www.lecese.fr>



# La nuit des matières premières et de l'énergie

2014

Le 3 novembre à partir de 18h00

## Le rendez-vous prospectif des dirigeants et des acheteurs

*La Nuit des Matières Premières et de l'Energie offre aux Directions d'achats et aux Acheteurs de Matières Premières, aux dirigeants d'entreprises et aux spécialistes un panorama des situations et enjeux sur le secteur, matière par matière. Cet enchaînement rythmé de tables rondes et de présentation synthétique permet d'avoir en main les connaissances indispensables sur des sujets en allant directement à l'essentiel. L'attention des participants sera entretenue tout au long de la soirée pour permettre le partage des points de vue économiques et les marchés dans la période.*

**Date :** 3 novembre 2014 au soir

**Heure :** Accueil 18h00 - de 18h30 à 21h00 suivi d'un cocktail dînatoire et de networking convivial.

**Lieu :** Espace de conférence pour 200 personnes avec possibilité de servir un cocktail en fin de séance.

**Paris :** Chez Deloitte, rue du Général de Gaulle - NEUILLY sur SEINE

**Capacité d'accueil :** 250 personnes

**Format :**

2 tables rondes sur l'Energie, ses marchés, en France, en Europe, dans le monde:

Le prix de l'énergie en Europe en 2015 Tarification Gaz, électricité, réseaux,...

La diversification énergétique : la marge de manœuvre avec les nouvelles ressources

Speed dating pour plusieurs matières premières et produits industriels :

5 minutes chacune en suivant le fil Applications pratiques, Drivers, Tendances, etc.

Mines : Manganèse, Tungstène, mineurs de Variscan Mines

Terres rares : Florent Detroy/MTL index,

Aluminium, Acier, Cuivre, Or, Platinoïdes

PE PP et plastiques

Pétrole

Caoutchouc naturel durable

Agroressources : la permaculture en Europe

Sortie officielle Etude BEARING POINT sur « les enjeux miniers dans le monde en 2014 » en fin de séance, un exemplaire pourra être offert à chaque participant (coproduction BP/MPE-Média)

**Animateurs :**